

Extrait de :

Jean-François Drevet et Andreas Theophanous, « Chypre et l'UE : bilans et défis »,
Policy Paper n° 58, *Notre Europe*, Septembre 2012.

Partie 2

La République de Chypre en perspective : défis d'hier et de demain

Andreas Theophanous

Introduction



Petite île (9 263 km²) de Méditerranée orientale, Chypre a acquis son indépendance vis-à-vis du Royaume-Uni en 1960. Fin 2011, la population des zones contrôlées par le gouvernement s'élevait à 862 000 habitants¹.

Cinquante-deux ans après sa création et huit années seulement après son adhésion à l'Union européenne (UE), la République de Chypre doit faire face à des défis de diverses natures. Elle est en effet à la fois engagée dans un processus de libération pacifique contre la Turquie, dont l'antagonisme interethnique rappelle le XIX^e siècle, et aux prises avec des problèmes du XXI^e siècle. Il s'agit notamment pour elle de pallier les effets de la crise économique mondiale, d'évoluer vers un nouveau modèle économique, de faire face aux défis d'une société moderne dans le contexte d'une Europe multiculturelle, de lutter contre l'immigration illégale, d'améliorer

1. Fin 2011, 862 000 personnes habitaient les zones contrôlées par le gouvernement de Chypre. <http://www.mof.gov.cy/mof/cystat/statistics.nsf>. Ce chiffre ne comprend ni les Chypriotes turcs, dont la population est estimée à 100 000 personnes, ni les colons, environ 180 000 personnes, dans la partie occupée du nord de l'île.

la qualité des services d'éducation et de santé et, depuis peu, de résoudre la question de l'exploitation de ses ressources énergétiques récemment découvertes.

La section 1 se penche sur les circonstances de la naissance de la République de Chypre, sur les évolutions politiques et économiques qui l'ont suivie et sur les événements de 1974 et leurs retombées.

La section 2 étudie le paysage géopolitique apparu après 1974. Elle souligne également l'importance de la reprise et du miracle économique consécutifs au désastre de 1974. Les multiples initiatives de l'ONU pour régler définitivement la question chypriote et l'importance croissante de l'UE y sont également abordées.

La section 3 s'intéresse aux objectifs stratégiques politiques, économiques et énergétiques de la République de Chypre, notamment la résolution de la question chypriote de manière à restaurer l'intégrité territoriale du pays, mais aussi le renforcement de son rôle au sein de l'UE. Elle souligne par ailleurs la nécessité pour Chypre d'élaborer un nouveau modèle économique. Le fait que Chypre assume la présidence du Conseil de l'UE depuis juillet 2012 est également abordé.

En conclusion, le document soulève certaines questions relatives aux options et défis à venir.

1. Le contexte historique



1.1. Naissance de la République de Chypre

Quand l'État chypriote a été créé, il était souvent décrit comme « une République hésitante »². L'objectif principal de la lutte de l'EOKA (Organisation nationale des combattants chypriotes) contre les colons britanniques de 1955 à 1959 était l'*enosis*, l'union avec la Grèce³. Les Chypriotes grecs, soit 80 % de la population de l'île, y étaient favorables. Les Chypriotes turcs, environ 18 % de la population, étaient eux favorables au *taksim*, la partition, et une minorité plus extrême d'entre eux pour le rattachement de Chypre à la Turquie. Les 2 % restants, des Arméniens, des Maronites et des Latins, soutenaient les Chypriotes grecs. Élaborée par les puissances garantes (Royaume-Uni, Turquie et Grèce), la Constitution

2. S. G. Xydis, *Cyprus: Reluctant Republic*, Mouton Press, The Hague/Paris, 1973.

3. R. Holland, *Britain and the Revolt in Cyprus 1954-1959*, Oxford University Press, Oxford, 1998.

de 1960, reposant sur le consociationalisme⁴, a été présentée comme un compromis. En fait, sans surprise, elle reflétait le déséquilibre des puissances de la région⁵.

Les premiers jours de la République de Chypre ont donc été marqués par des dissensions au sein des communautés et entre elles, d'autant que le manque de maturité et d'expérience politiques n'était pas propice à l'apparition d'une vie politique normalisée. De plus, la structure constitutionnelle elle-même ne facilitait pas la définition par les deux communautés d'objectifs communs et d'une vision partagée. Par ailleurs, les ingérences constantes des puissances étrangères n'arrangeaient pas la situation. Les années 1963-1964 ont été décisives pour les Chypriotes turcs : ils ont quitté le gouvernement, la « ligne verte » a été mise en place et de nouvelles enclaves ont été créées⁶. Les Chypriotes grecs y ont vu une étape d'un projet turc plus vaste visant la partition de Chypre. La communauté turque ressentait, elle, un vrai problème de sécurité⁷.

Or, les événements de 1963-1964 ont attisé l'amertume et la défiance. Dans les faits, après le retrait des Chypriotes turcs du gouvernement et de la fonction publique, la République de Chypre était gouvernée par les Chypriotes grecs. À cette époque, la Turquie exerçait un contrôle absolu sur les Chypriotes turcs, dont la première allégeance ne se faisait pas à l'égard de la République de Chypre. En parallèle, les germes du séparatisme commençaient à s'épanouir dans les enclaves chypriotes turques.

4. En tant que système de gouvernement des États bi-ethniques ou pluriethniques, le consociationalisme insiste sur l'importance du consensus entre les groupes ethniques, religieux ou linguistiques. Il rejette également l'idée selon laquelle la majorité décide. Pour une présentation théorique et une étude plus approfondie, voir A. Lijphart (Ed.), *Democracy in Plural Societies*, Yale University Press, New Haven and London, 1977.

5. La Grèce était la partie la plus faible de Méditerranée orientale en tant que puissance garante. Au contraire, la relative puissance et la position de la Turquie et du Royaume-Uni étaient solidement établies.

6. Les violences ont éclaté peu après la proposition du président Makarios, le premier président de la République de Chypre, le 30 novembre 1963, d'un projet en 13 points pour réformer la Constitution de 1960.

7. S. Kyriakides, *Cyprus: Constitutionalism and Crisis Government*, Univ. of Pennsylvania Press, Philadelphia, 1968, pp. 157-162.

Par ailleurs, de nouveaux enjeux (*voir ci-après 1.2.*) apparaissaient avec les transformations socio-économiques que connaissait alors l'île. Dans ce contexte, le coup d'État militaire du 21 avril 1967 en Grèce a entraîné une redéfinition fondamentale des objectifs des Chypriotes grecs, comme l'indique cette citation du président Makarios : « *ce qui est faisable ne coïncide pas toujours avec ce qui est désirable* ». Une nouvelle stratégie consistant à abandonner *l'enosis* au profit d'un État unitaire a donc été élaborée à la faveur d'une vaste majorité aux élections présidentielles de début 1968. Chypre semblait alors bien partie pour suivre une voie pragmatique et un avenir prometteur lui était prédit. Malheureusement, le coup d'État du 15 juillet 1974 a mis fin à cette dynamique.

1.2. Environnement économique

En 1960, au moment de l'indépendance, l'économie de Chypre accusait un certain retard : l'agriculture représentait environ 17 % de la valeur ajoutée du pays en termes réels et employait près de la moitié de la population active, les infrastructures étaient limitées et le niveau de vie très bas. De plus, Chypre ne disposait pas de ressources naturelles et, avec une population de 580 000 personnes fin 1960, son marché intérieur était extrêmement limité.

Elle a alors opté pour une économie de marché guidée par une planification indicative émanant du secteur public. Très tôt, une expansion économique rapide s'est produite : entre 1960 et 1973, son PIB a crû en moyenne de 7,3 % par an en termes réels et son revenu par tête en termes monétaires est passé de 91,6 à 330 livres chypriotes (sur cette période une livre valait en moyenne 2,68 dollars des États-Unis). Si l'industrie manufacturière, la construction et les services publics sont les secteurs qui se sont dévelop-

pés le plus vite, le tourisme a aussi connu à Chypre un véritable essor. De même, d'importantes avancées ont été réalisées en matière de finance et de services aux entreprises. Ainsi, la Banque centrale de Chypre, qui fonctionnait en coordination avec le ministère des Finances, a vu le jour en 1963. Le secteur bancaire a lui aussi commencé à prendre de l'ampleur et le montant relatif des prêts a grimpé de 35 % en 1960 à 51 % du PIB en 1973.

Entre 1960 et 1973, le rôle et la contribution de l'État étaient déterminants. En effet, son Bureau de planification élaborait des plans quinquennaux et le budget du gouvernement incluait un poste de dépenses pour les travaux d'infrastructures. Le gouvernement, qui travaillait avec le secteur privé, suivait une ligne budgétaire et monétaire modérée. L'inflation était en moyenne de 2 % par an avec une légère accélération à la fin de cette période. Le budget était généralement excédentaire et la dette publique pour ainsi dire inexiste puisqu'elle représentait 3,7 % du PIB en 1960 et 4,7 % en 1973. En somme, les premiers jours de la République de Chypre ont été marqués par une croissance spectaculaire dans un contexte de stabilité macroéconomique reposant en bonne partie sur des investissements dans les infrastructures et dans la capacité de production.

1.3. Les événements de 1974 et leurs répercussions

La crise de 1974 a été le point d'orgue des interventions étrangères à Chypre. Ainsi, le 13 juillet 1974, M. Dekleris et O. Alticacti, deux experts grec et turc des questions constitutionnelles, ont achevé la rédaction d'un document pour la résolution globale du problème chypriote. Il devait être ratifié le 16 juillet 1974 par deux négociateurs, G. Clerides et R. Denktash⁸.

8. M. Dekleris, *The Cyprus Question 1972-1974: The Last Opportunity* (en grec), Estia, Athens, 1981, pp. 266-273 ; M. Christodoulou, *The Course of an Era: Greece, the Cypriot Leadership and the Cyprus Problem* (en grec), Ioannis Floros, Athens, 1987, p. 623.

Cet accord, prévoyant un État unitaire et des éléments d'autonomie administrative locaux et communaux sur les questions de politique de base, devait permettre de sortir de l'impasse née de la crise constitutionnelle et intercommunautaire de 1963-1964. Cependant, la communauté internationale et l'opinion locale d'alors s'intéressaient moins à la perspective d'une solution imminente à la question chypriote qu'au conflit latent entre le président Makarios et la junte grecque.

Le 15 juillet 1974, cette dernière l'a renversé. Ankara y a vu une opportunité inespérée : la junte grecque et le régime putschiste de N. Sampson, à Nicosie, étaient isolés sur la scène internationale. Certains ont soutenu l'idée que le coup d'État grec contre le président Makarios s'était fait avec l'aide ou au moins la complicité passive de la CIA⁹.

Le 20 juillet 1974, la Turquie envahissait Chypre sous prétexte de rétablir l'ordre constitutionnel et d'y protéger la minorité chypriote turque. Le 23 juillet 1974, la junte grecque tombait et C. Karamanlis rentrait à Athènes pour contribuer à rétablir la démocratie¹⁰. Quand le régime putschiste de Nicosie s'est écroulé, conformément à la Constitution, G. Clerides a assuré la présidence intérimaire en sa qualité de président de la chambre des représentants. Il a immédiatement proposé à R. Denktash, le chef des Chypriotes turcs, le retour à la Constitution de 1960¹¹ mais ce dernier et Ankara ont refusé¹².

Avec le rétablissement de la démocratie en Grèce et de l'ordre constitutionnel à Chypre, l'opinion publique internationale a changé. En effet, C. Karamanlis et G. Clerides jouissaient tous les deux du respect et de la confiance du monde. Toutefois, en dépit de négociations en vue d'une

9. B. O' Malley and I. Craig, *The Cyprus Conspiracy: America, Espionage and the Turkish Invasion*, I.B. Tauris, London/New York, 1999.

10. B. O' Malley and I. Craig, *op. cit.*, pp. 87-119.

11. Le 15 novembre 1983, R. Denktash a proclamé unilatéralement la « République turque de Chypre du Nord », que seule la Turquie a reconnue à ce jour. Le Conseil de sécurité de l'ONU a condamné ce geste.

12. Gl. Clerides, *My Deposition* (en grec), vol. 4, Alitheia Press, Nicosia, 1991, pp. 38-39.

résolution pacifique auxquelles participaient la Grèce, la Turquie, la Grande-Bretagne, les Chypriotes grecs, les Chypriotes turcs et l'ONU, la Turquie poursuivait ses opérations militaires. Le 14 août, après le rejet d'un ultimatum à la République de Chypre exigeant 34 % de son territoire, la Turquie a lancé une seconde attaque massive. Les civils chypriotes grecs ont été contraints d'évacuer cette zone, ce qui a permis le déploiement de l'armée turque. Le 16 août 1974, la Turquie occupait 38 % du territoire de la République de Chypre, dont la conquête avait été marquée par des atrocités et des violations des droits de l'homme¹³. Le 20 juillet, des actes de violence à l'égard des civils chypriotes turcs perpétrés par des extrémistes chypriotes grecs étaient signalés. Il s'agissait de représailles aux horreurs commises par l'armée turque d'invasion et par les troupes chypriotes turques contre les civils chypriotes grecs. Les Chypriotes turcs, jusque-là répartis de manière homogène dans l'île, ont progressivement été déplacés dans les zones occupées.

13. Ch. Hitchens, *Hostage to History: Cyprus from the Ottomans to Kissinger*, Verso Press, London/New York, 1997 ; B. O'Malley and I. Craig, *op. cit.* ; V. Coufoudakis, *International Aggression and Violations of Human Rights: The Case of Turkey in Cyprus*, Minnesota Mediterranean and East European Monographs, Modern Greek Studies, University of Minnesota, 2008.

2. La situation économique et géopolitique après 1974

2.1. Le nouveau paysage géopolitique après 1974

Si la Turquie avait interrompu ses opérations militaires le 23 juillet 1974 et participé au rétablissement de l'ordre constitutionnel reposant sur les accords de 1960, les raisons avancées pour son « intervention » auraient été peu contestées. Cependant, rétrospectivement, il est indubitable que la Turquie a perpétré un nettoyage ethnique, n'a pas restauré l'ordre constitutionnel à Chypre, a occupé 38 % du territoire de l'île, mis en place un régime fantoche et conduit une politique de colonisation et de transformation démographique. Fin 2011, la population de République turque de Chypre du Nord autoproclamée était estimée à 280 000 personnes, dont 180 000 colons et 95 000 Chypriotes turcs, auxquels il convient d'ajouter environ 40 000 militaires turcs de l'armée d'occupation. De plus, la destruction de l'héritage culturel a été systématique, tout comme l'exploitation et l'usurpation des biens des Chypriotes grecs¹⁴. De toute évidence, Ankara cherchait à placer Chypre sous son contrôle stratégique.

14. Ch. P. Ioannides, *In Turkey's Image: The Transformation of Occupied Cyprus into a Turkish Province*, Aristide D. Caratzas, New Rochelle NY, 1991 ; V. Coufoudakis, *op. cit.*

Malgré le tollé initial et plusieurs résolutions très fermes de l'ONU et d'autres institutions internationales, en définitive, aucune mesure concrète n'a été prise contre la Turquie. En novembre 1974, l'Assemblée générale de l'ONU a adopté unanimement la résolution 3212 pour le respect de l'intégrité territoriale, de la souveraineté et de l'indépendance de la République de Chypre et pour le retrait de toutes les troupes étrangères. Ironiquement, la Turquie a voté pour cette résolution. En conséquence, l'ONU a exigé la tenue au plus vite de négociations bicommunautaires pour résoudre le problème chypriote. Pourtant, l'aspect bicommunautaire n'est pas le plus important de ce problème multidimensionnel. Aussi n'est-il pas surprenant que les cycles successifs de négociations bicommunautaires n'aient pas apporté de résultats.

Après les événements de l'été 1974, de nouvelles solutions pour résoudre définitivement le problème chypriote ont été proposées. Au départ, les Chypriotes grecs discutaient de la possibilité d'une fédération de cantons. Néanmoins, les Chypriotes turcs ont aussitôt fait valoir leur préférence pour une fédération bicommunautaire à deux zones. Les accords de haut niveau de 1977 et 1979 ont introduit une approche très différente de ce qui avait été évoqué avant 1974¹⁵. Ils correspondaient presque aux revendications les plus extrêmes des Chypriotes turcs et ont toujours été perçus par les Chypriotes grecs comme une concession douloureuse.

En effet, pour ces derniers, les droits de propriété, le retour des réfugiés dans leur logement et l'établissement de tous les Chypriotes dans l'ensemble de l'île étaient et restent inaliénables. Il était logique pour les Chypriotes grecs de demander la restitution de leurs propriétés et la demande des Chypriotes turcs à vivre dans une zone sous leur administration pouvait être satisfaite sans empiéter sur les droits des Chypriotes

15. T. Bahcheli, "Searching for a Cyprus Settlement: Considering Options for Creating a Federation, a Confederation, or Two Independent States", *Publius: The Journal of Federalism*, 30(1-2), 2000, pp. 203-216 ; A. Theophanous, "Prospects for Solving the Cyprus Problem and the Role of the European Union", *Publius, The Journal of Federalism*, 30(1-2), 2000, pp. 217-241.

grec. La République de Chypre pouvait même construire sur des terrains appartenant à l'État des logements pour les Chypriotes turcs qui occupaient les biens de Chypriotes grecs. Des accords pouvaient par ailleurs permettre que, même en cas de retour de tous les Chypriotes grecs dans la zone sous administration chypriote turque, le nord de l'île reste majoritairement habité par des Chypriotes turcs.

Toutefois, la position des Chypriotes turcs sur ces questions était radicalement opposée. Ils proposaient un échange « global » des propriétés, accompagné de compensations, et prônaient l'homogénéité ethnique dans chaque région. De plus, leur interprétation d'une nouvelle structure étatique avait des implications multidimensionnelles. Pour eux, le gouvernement central devait être très faible et le pouvoir émaner des deux entités ethniquement homogènes, désignées plus tard comme les « États constitutifs » dans le plan Annan V de 2004, promu par l'ONU¹⁶.

Les arrangements que prévoyaient les Chypriotes turcs faisaient donc obstacle à l'unité de l'économie, de la société et de l'État. En effet, la clause de bizonalité stricte, presque absolue, qu'ils exigeaient écartait l'idée d'une économie intégrée. Paradoxalement, ils réclamaient une convergence des niveaux de vie, sans économie intégrée ni libre circulation des facteurs de production. La convergence des niveaux de productivité, elle, n'était pas abordée.

Les processus décisionnels étaient également envisagés de manière différente : si l'autonomie des Chypriotes turcs dans les régions sous leur contrôle ne posait pas de problème, il était plus délicat pour eux de demander la moitié des postes dans le gouvernement central. Les Chypriotes grecs acceptaient certes l'idée d'une participation effective des Chypriotes turcs au gouvernement mais pas selon un partage égalitaire. En

16. C. Palley, *An International Relations Debacle: The UN Secretary-General's Mission of Good Offices in Cyprus 1999-2004*, Hart Publishing, Oxford and Portland Oregon, 2005.

outre, ils insistaient sur la suprématie du gouvernement central tandis que les Chypriotes turcs voyaient dans les deux zones la principale source de pouvoir. Elles étaient considérées comme des entités politiques presque souveraines et de statut égal.

Compte tenu de ces facteurs politiques et géostratégiques, il n'est pas surprenant qu'aucune avancée notable n'ait été obtenue. La majorité des Chypriotes grecs considérait les suggestions des Chypriotes turcs comme la porte ouverte à « un contrôle absolu du nord » et « un accord de partenariat dans le sud », ce qui leur semblait pire que la partition.

2.2. La reprise et le miracle économique

L'invasion turque de 1974 a porté un dur coup à l'économie chypriote. En effet, l'armée turque a pris le contrôle de près de 40 % du territoire de l'île, une zone dans laquelle se trouvait la majeure partie des vergers d'agrumes, les infrastructures de tourisme les plus développées et près de 70 % du capital et des ressources naturelles du pays. Chypre a ainsi perdu 65 % de ses lits touristiques, 87 % de ses hôtels en construction, 83 % de ses installations de manutention de marchandises, 55 % de son littoral, 56 % de la production de ses mines et carrières, 48 % de ses exportations agricoles, 46 % de sa production de plantes¹⁷, le port de Famagusta, par lequel transitaient plus de 80 % de son fret et le seul aéroport commercial de Nicosie.

Par ailleurs, près de 200 000 Chypriotes grecs, soit un tiers de la population de l'île, ont perdu leur logement et leur moyen d'existence et sont devenus des réfugiés dans leur propre pays. En parallèle, le taux de

17. A. Theophanous, "Economic Growth and Development in Cyprus 1960-1984", *Modern Greek Studies Yearbook*, 7, 1991, p. 111.

chômage a flambé, atteignant environ 30 % au second semestre 1974¹⁸, tandis que le PIB réel s'écroulait de 17 % en 1974 et encore de 19 % en 1975 et que le volume des exportations chutait respectivement de 20,8 % et 11,4 % ces années-là. Le tourisme s'est lui aussi effondré, de 43,6 % en 1974 et de 57,9 % en 1975. Dans ce contexte, des milliers de Chypriotes grecs ont envisagé l'émigration et bon nombre d'entre eux sont partis.

Les efforts de relance se sont alors concentrés sur la stimulation du secteur privé par le biais d'une combinaison de mesures monétaires et fiscales. L'accent a été mis sur la reconstruction, le renforcement des infrastructures et les activités tournées vers l'export. Le gouvernement a joué un rôle décisif en établissant des politiques expansionnistes et des mesures d'incitation.

Dès 1978, le PIB réel avait retrouvé ses niveaux d'avant l'invasion. L'essence du « miracle économique » était la survie et la continuité de la République de Chypre. Le début des années 1980 a même vu le retour de certains des Chypriotes grecs qui avaient émigré. Inévitablement, ce « miracle » a aussi eu des effets négatifs, comme l'expansion non planifiée des zones urbaines et du secteur touristique, au détriment de l'environnement. Néanmoins, sans lui, Chypre aurait sombré.

2.3. Les initiatives de l'ONU et l'adhésion à l'UE

Le 4 juillet 1990, la République de Chypre a présenté sa demande d'entrée dans la Communauté européenne. Certains voyaient d'ailleurs dans l'adhésion un moyen de faciliter la résolution du problème chypriote même si le camp turc désapprouvait ce geste. Les négociations intercommunautaires sous l'égide de l'ONU ont donc continué. À l'été 1992, le secrétaire

18. Department of Statistics and Research, Ministry of Finance, *Historical Data on the Economy of Cyprus 1960-1991*, Republic of Cyprus, Nicosia, 1994, p. 187.

général de l'ONU Boutros Boutros-Ghali, soutenu par les États-Unis et le Royaume-Uni, a proposé un ensemble d'idées pour régler la question chypriote. Ces idées ont été au cœur des élections présidentielles de 1993 à Chypre.

Avec la coopération d'Athènes, G. Clerides, le nouveau président, a accordé plus d'attention que ses prédécesseurs à la perspective européenne de Chypre. À l'automne 1999, un an et demi après le début des négociations d'adhésion entre l'île et l'UE (mars 1998), le secrétaire général de l'ONU Kofi Annan, encouragé par les États-Unis et le Royaume-Uni, a entamé un nouveau processus de négociations en vue de régler la question chypriote. Cette fois, les enjeux étaient plus importants : à Washington, l'analyse stratégique prédominante était que l'UE pouvait aider à résoudre simultanément plusieurs problèmes clés. Trois objectifs étaient essentiels : (a) la résolution du problème chypriote et l'adhésion à l'UE d'une île unifiée en 2004 ; (b) la candidature à l'adhésion de la Turquie et des négociations afférentes dans l'optique d'un statut de membre à part entière ; (c) la résolution de tous les problèmes gréco-turcs avant 2004, donc une avancée de la paix, de la sécurité et de la coopération en Méditerranée orientale.

Au Conseil européen d'Helsinki de décembre 1999, un accord a été obtenu. L'Union y encourageait la résolution du problème chypriote avant l'adhésion sans pour autant en faire un prérequis. En parallèle, le statut de candidat a été accordé à la Turquie. Ankara devait donc participer au règlement de la question chypriote et résoudre ses différends avec la Grèce avant décembre 2004. Cette rencontre d'Helsinki était considérée comme un tournant potentiel.

Malgré les difficultés, l'ONU a poursuivi son travail. Son plan final, Annan V, soumis à des référendums simultanés dans les deux communautés le 24 avril 2004, a largement été considéré comme déséquilibré, ce qu'ont d'ailleurs reflété les résultats : 76 % des Chypriotes grecs ont voté « non »

tandis que 65,9 % des Chypriotes turcs (et des colons) ont voté « oui ». Pourtant, les premiers avaient toujours été favorables à la réunification tandis que les seconds restaient très réservés et favorisaient une voie plus séparatiste.

Le camp turc a avancé que les Chypriotes grecs refusaient de partager avec eux le pouvoir et les richesses. En fait, les Chypriotes grecs ont refusé un plan qui aurait légitimé la situation découlant de l'invasion de 1974, fait de Chypre un protectorat turc et apporté le risque de changements démographiques radicaux puisqu'il permettait à la plupart des colons de rester. Ils estimaient aussi que les dispositions du plan Annan annuleraient bon nombre des bénéfices de l'imminente adhésion à l'UE et que les garanties contre l'installation massive de colons turcs n'étaient pas suffisantes, sans compter que la Turquie figurait parmi les puissances garantes. De plus, le plan envisageait la dissolution de la République de Chypre et la création d'une nouvelle entité étatique. Par ailleurs, compte tenu des conditions strictes de bizonalité, il aurait été très difficile, voire impossible, de promouvoir une société et une économie intégrées. Le plan prévoyait également la création d'une cour suprême composée de neuf membres, trois Chypriotes grecs, trois Chypriotes turcs et trois étrangers, si bien qu'en cas de blocage, les juges étrangers auraient exercé une influence importante sur les affaires du pays.

Même si le rejet de ce plan semblait légitime, les résultats des référendums ont mis à mal la stature morale de la République de Chypre, ce pour plusieurs raisons : (a) une efficace campagne de communication turque reprochant aux Chypriotes grecs leur vote négatif ; (b) l'absence de stratégie post-référendum de la République de Chypre et (c) la position des alliés stratégiques de la Turquie, qui souhaitaient avant tout qu'elle soit acquittée de toute responsabilité vis-à-vis de Chypre, de manière à engager les négociations d'adhésion à l'UE.

Si l'ONU, les États-Unis et l'UE avaient suivi une stratégie équilibrée au printemps 2004, le processus n'aurait sans doute pas échoué. Quelques jours seulement après le référendum, l'UE a accepté la République de Chypre en tant que membre à part entière, sans que le problème n'ait été réglé. Alors que les Chypriotes grecs étaient accusés d'avoir bloqué une supposée solution par leur « non » au référendum du 24 avril 2004, il est progressivement devenu évident que le plan Annan V reflétait le point de vue et les intérêts stratégiques turcs. Du reste, l'adoption de cette solution aurait été problématique à Chypre et au-delà car sa mise en œuvre aurait fait de l'île un protectorat turc¹⁹.

La victoire du candidat de gauche, D. Christofias, aux élections présidentielles de février 2008 a fait espérer des avancées rapides dans le sens d'une résolution du problème chypriote car il était attaché au processus de négociations bicommunautaires et appelait à trouver « une solution chypriote »²⁰. Toutefois, malgré sa flexibilité, aucune avancée n'a été obtenue.

En dépit d'un engagement d'Ankara à les régler avant décembre 2004, les contentieux avec la Grèce se poursuivaient, tout comme l'occupation du Nord de Chypre, quand le 17 décembre 2004 l'UE a indiqué à la Turquie une date de début des négociations d'adhésion (le 3 octobre 2005). Dans ce cadre, Ankara était tenue de signer et d'appliquer le Protocole de l'Union douanière avec les dix nouveaux États membres, dont la République de Chypre. Conformément à sa ligne politique, la Turquie n'a pas respecté cette obligation.

19. C. Palley, *op. cit.* ; A. Theophanous, *The Cyprus Question and the EU: The Challenge and the Promise*, Nicosia: Intercollege Press, 2004.

20. Cependant, sa stratégie avait pour effet d'implicitement minimiser la responsabilité de la Turquie dans la paralysie qui avait affecté l'île pendant des décennies et d'occulter en partie les violations des droits fondamentaux des Chypriotes et du droit international par Ankara.

En janvier 2008, Chypre a intégré la zone euro, étape d'une importance exceptionnelle pour l'île car elle nécessitait implicitement une structure politique et économique unifiée en cas de solution du problème. De fait, pour remplir ses obligations en tant qu'État membre de la zone euro, une Chypre unifiée devrait suivre une politique économique cohérente et uniforme, ce qui requiert coordination et coopération. Par ailleurs, il convient de prendre en compte les aspirations croissantes des jeunes Chypriotes des deux camps : pour créer de l'emploi et des opportunités commerciales, une économie dynamique et intégrée est nécessaire.

En outre, plusieurs questions évoquées par les Chypriotes turcs comme l'instauration de banques centrales séparées et d'une nouvelle devise, différente de la livre chypriote, dans l'État fédéral, ont été invalidées par l'introduction de l'euro. L'euro peut donc être un outil d'unification économique, sociale et politique à Chypre.

En effet, l'introduction d'un système de valeurs, d'objectifs et d'institutions communs dans les accords fédéraux est cruciale. Or, à bien des égards, l'euro remplit cette fonction, d'autant qu'il suppose une attitude plus responsable en matière budgétaire et introduit la question d'une coordination plus large des politiques économiques. En somme, l'adoption de l'euro a influencé la nature de la solution de la question chypriote : la réunification presupposait une structure sociale, économique et politique intégrée.

3. Les objectifs stratégiques

3.1. Objectifs stratégiques politiques

En 2012, Chypre se trouve dans une situation sans pareil. En effet, elle est confrontée à une menace réelle puisque la Turquie occupe toujours près de 38 % de son territoire et poursuit sa politique agressive consistant à encourager des citoyens turcs à s'installer dans la partie nord de l'île, ce qui modifie sa structure démographique. Par ailleurs, la Turquie ne reconnaît pas le droit de la République de Chypre d'exister et n'a pas respecté ses engagements élémentaires contractés auprès de l'UE. La stature de Chypre a pâti de plusieurs facteurs, dont la perception de l'importance géostratégique et géoéconomique de la Turquie, le soutien de grandes puissances qui en découle, l'efficace campagne de relations publiques d'Ankara et des stratégies chypriotes maladroites.

L'objectif premier des responsables chypriotes est le rétablissement de l'intégrité territoriale et de l'unité nationale. L'important déséquilibre

des pouvoirs dans la région a conduit les Chypriotes grecs à faire concession sur concession, ce que l'électorat peine à approuver²¹. La question du modèle à suivre pour atteindre la réunification tout en garantissant la paix, la sécurité et la coopération entre les communautés est essentielle²². Pour l'heure, les négociations mises en place s'articulent autour d'un modèle fédéral consociationnel bizonal et bicommunautaire malgré des précédents peu encourageants en la matière. Ainsi, la Bosnie est confrontée à de graves problèmes²³, la Belgique elle-même connaît de fréquentes crises gouvernementales et la Tchécoslovaquie a opté pour un « divorce de velours » en 1993.

Il ne s'agit bien sûr pas de suggérer que Chypre devrait persister dans la voie de la partition. Il faut toutefois avoir à l'esprit que Chypre n'est plus simplement un pays bicommunautaire car de nombreux citoyens de l'UE et de pays tiers y vivent. Par ailleurs, le nombre des colons turcs dans la partie occupée de l'île est estimé à 180 000 et celui des immigrants illégaux dans les zones contrôlées par le gouvernement à 70 000²⁴.

Une fédération de cantons résultant de la stratégie intégrationniste pourrait constituer une solution viable pour un État uniifié. Cette possibilité n'est pourtant pas abordée dans les négociations. Depuis des années, celles-ci sont centrées sur l'idée de fédération bizonale bicommunautaire, dont la définition et l'interprétation a été sujette à de profonds désaccords entre les communautés et en leur sein²⁵. Comme évoqué précédemment, le

21. Pour les Chypriotes grecs, la source du problème est la Turquie, pas les Chypriotes turcs. C'est donc elle qu'ils considèrent comme leur principal adversaire, d'où un déséquilibre des pouvoirs.

22. A. Theophanous, *The Political Economy of a Cyprus Settlement: The Examination of Four Scenarios*, PRIO, Nicosia, 1/2008.

23. P. McMahon and J. Western., "The Death of Dayton: How to Stop Bosnia from Falling Apart", *Foreign Affairs*, 88(5), 2009, pp. 69-83.

24. La position officielle de Chypre est que les colons représentent un problème politique et que leur retour en Turquie serait un élément de la solution à la question chypriote même s'il est prévu que certains restent pour des raisons humanitaires et pratiques.

25. Il n'est pas surprenant que la nature de la solution soit l'objet de désaccords. En effet, la majorité des Chypriotes grecs prône une approche intégrationniste alors que la plupart des Chypriotes turcs préféreraient un partenariat souple, sans oublier que les deux communautés ne sont pas monolithiques.

rôle de la Turquie dans l'équation est majeur. Les dilemmes liés à la nature de la solution sont très profonds pour la République de Chypre.

Chypre doit également réévaluer les difficultés et priorités auxquelles elle fait face en matière de politique étrangère et de sécurité. Elle est longtemps restée attachée à sa doctrine d'alignement et de démilitarisation alors que la Turquie maintient 40 000 soldats en poste sur l'île et que deux bases militaires souveraines britanniques y restent opérationnelles et sont souvent ouvertes à l'OTAN et aux États-Unis.

La République de Chypre aspire aujourd'hui à assurer au mieux la présidence du Conseil de l'UE, qu'elle assure depuis le 1^{er} juillet 2012 (*voir § 3.4.*). Cette perspective a nourri le débat sur la position et le rôle de Chypre dans la région, l'UE et la communauté internationale. En effet, si dans le cadre d'évolutions récentes Chypre s'est rapprochée d'Israël, elle maintient ses liens traditionnels avec le monde arabe et la Russie reste un partenaire stratégique. Dans l'environnement international né de la fin de la Guerre froide, de telles relations ne sont pas seulement compatibles avec l'appartenance à l'UE, elles sont devenues la norme.

3.2. Objectifs stratégiques économiques

Le « miracle économique » de Chypre après l'invasion par la Turquie et ses conséquences désastreuses a longtemps été source de fierté. À cette époque, l'économie de l'île s'est redirigée vers les services, avec notamment des secteurs touristiques et commerciaux très développés et, plus récemment, l'essor des services financiers. L'instabilité des revenus a donc diminué mais l'exposition aux chocs exogènes a augmenté avec le degré d'ouverture économique. L'expansion internationale du secteur bancaire a en outre été très forte. Les services bancaires internationaux et les services aux entreprises ont d'ailleurs compté pour beaucoup dans la croissance des dernières années.

Malgré une certaine solidité financière, Chypre est entrée en récession en 2009. Après son entrée dans l'UE en 2004 et dans le mécanisme de taux de change à l'été 2005, ses efforts de consolidation des finances publiques se sont intensifiés. En conséquence, ses budgets, jusque-là très déficitaires, sont devenus excédentaires en 2007 et 2008. Cependant, les mesures prises au début de la crise et de la récession économique qui s'est ensuivie ont provoqué une détérioration rapide des finances publiques et une flambée de la dette souveraine. Si elles sont pleinement appliquées, les mesures de consolidation budgétaire adoptées fin 2011 devraient toutefois permettre, selon le gouvernement, un retour du déficit budgétaire à 3 % du PIB en 2012.

Pour autant, le secteur bancaire présente toujours un risque en raison de sa taille, de sa concentration et de sa large exposition à la situation grecque. Signe de l'importance du secteur financier par rapport à l'économie réelle, le montant total des actifs détenus par les entreprises chypriotes représente huit fois le PIB de l'île. Dominé par trois banques, le secteur bancaire est concentré, si bien que les problèmes dans ce secteur peuvent rapidement prendre des proportions systémiques et avoir de graves conséquences économiques.

La croissance de 2006-2008 reposait en bonne partie sur le crédit, une forte hausse des revenus réels, un chômage faible, d'importants investissements étrangers sur le marché immobilier et une amélioration de l'environnement économique. Cette rapide expansion du crédit était stimulée par un excès de liquidités dans le système bancaire. En effet, après la décision d'intégrer la zone euro en janvier 2008, la Banque centrale de Chypre a abaissé les taux d'intérêt, les exigences de réserves obligatoires et les exigences prudentielles en matière de liquidités sur les dépôts en euros. La Banque centrale a également réduit les exigences minimales en matière de liquidités sur les dépôts de devises étrangères de 75 à 70 %. L'expansion du crédit de cette période a également été nourrie par un flux de dépôts de non-résidents et une politique budgétaire expansionniste.

La surchauffe de l'économie en 2006-2008 a entraîné des vulnérabilités. Ainsi, rapportés au PIB, les taux d'emprunt des entreprises et des ménages témoignent d'un haut niveau d'endettement privé : les ratios d'endettement dans le pays représentaient 297 % du PIB en 2011, contre 185 % en 2000 et 140 % en 1995 ; celui des sociétés s'élevait à 159 % du PIB en 2011, comparé à 90 % en 2001 ; les emprunts des ménages sont passés de 90 à 132 % du PIB entre 2001 et 2011.

Le secteur financier a traversé la crise économique mondiale sans trop de dégâts et les dépôts des résidents et des non-résidents sont restés stables durant cette période. Néanmoins, les grandes banques chypriotes, très engagées en Grèce, ont pâti de la participation du secteur privé à la restructuration de la dette du pays. Les banques chypriotes ont donc un immense besoin de capitaux pour satisfaire aux exigences de l'Autorité bancaire européenne. Dans ce contexte, le gouvernement a approuvé une émission d'actifs en faveur de la seconde banque de l'île, Laiki Bank, pour un montant de 1,8 milliard d'euros, soit près de 10 % du PIB.

L'économie chypriote n'en reste pas moins exposée à des risques très importants, notamment une détérioration de la situation grecque, une intensification de la crise obligataire en Europe et ses répercussions sur le commerce mondial et les ajustements budgétaires. L'exposition totale du pays à la Grèce sous forme de prêts et d'obligations approchait, avant les récents abandons de créances, les 30 milliards d'euros, c'est-à-dire environ 150 % de son PIB. Une détérioration de la situation grecque ou du reste de l'Europe aurait donc une influence certaine sur les banques et l'économie réelle de Chypre. Il faut espérer que ce scénario reste hypothétique.

Dans tous les cas, le modèle que Chypre a suivi avec succès pendant des années nécessite une révision en profondeur, car le pays est confronté à des problèmes structurels. Ainsi, la composition du marché du travail a radicalement changé, notamment parce que depuis 25 ans le nombre

de jeunes Chypriotes grecs désireux de suivre des études supérieures a doublé, si bien qu'aujourd'hui plus des deux tiers d'entre eux possèdent des diplômes supérieurs de différents niveaux. Leurs attentes en matière d'emploi sont donc élevées et le modèle actuel ne peut les satisfaire²⁶.

Chypre doit également corriger ses déséquilibres économiques internes. Après des mois de délibérations, des mesures de réduction du déficit budgétaire ont été prises en décembre 2011. Néanmoins, d'autres mesures budgétaires sont requises pour redresser les finances publiques et rétablir l'accès aux marchés. Pour ce faire, le gouvernement doit réduire le poids relatif de la masse salariale des fonctionnaires et mieux cibler les dépenses sociales. Une révision des systèmes publics de sécurité sociale et de retraite est aussi nécessaire. En effet, la résolution de ces problèmes constitue le seul moyen de redresser les finances publiques et de regagner de la crédibilité.

Par ailleurs, les difficultés économiques inhérentes à la réunification en cas de résolution de la question chypriote ne doivent pas être sous-estimées. Il s'agirait notamment de régler les questions de convergence socioéconomique, d'harmonisation juridique et celle des accords de propriété²⁷. Chypre doit également combattre l'immigration illégale, qui est devenue un grave problème. La quasi-totalité des immigrants quittent les zones occupées du nord de l'île pour les territoires contrôlés par le gouvernement. S'il est difficile de surveiller les 180 km de la ligne de division, Chypre n'a pas encore demandé son intégration dans l'espace Schengen car elle appréhende les difficultés et complications politiques.

26. Auparavant, la situation économique, caractérisée par des déséquilibres considérables, ne générait pas une croissance suffisante pour créer de l'emploi. En conséquence, l'activité économique a stagné et le chômage progressé. Il est donc primordial de corriger les déséquilibres et de produire de la croissance, mais aussi de diversifier l'économie dans des activités à plus forte valeur ajoutée, notamment l'éducation et la santé.

27. A. Theophanous, *European Cyprus: Constitutional Structure Economy and Society. Accession and Solution Scenaria* (en grec), I. Sideris, Athens, 2002 ; A. Theophanous, *The Political Economy of a Cyprus Settlement: The Examination of Four Scenaria*, PRIO, Nicosia, 1/2008.

3.3. Objectifs stratégiques énergétiques

Sous l'effet combiné des modifications des réserves énergétiques, d'incertitudes géopolitiques et du changement climatique, le secteur de l'énergie connaît de profonds changements à l'échelle mondiale. La récente découverte de gaz naturel au Proche-Orient et la poursuite de la prospection influera indubitablement sur les dynamiques économiques de la région.

Les réserves de gaz naturel de la région promettent en effet d'être abondantes. Dans un rapport publié en mars 2010²⁸, l'US Geological Survey estime les réserves d'hydrocarbures exploitables du bassin du Proche-Orient, qui s'étend de la Péninsule du Sinaï à la frontière nord de la Syrie et de la côte méditerranéenne au littoral occidental de Chypre, à 1,7 milliard de barils de pétrole et 122 000 milliards de mètres cube de gaz naturel.

La découverte de gaz naturel dans la zone économique exclusive de Chypre peut donc bouleverser les dynamiques de croissance économique de l'île. La société de Houston Noble Energy, qui a exploré les eaux chypriotes à l'issue de la procédure d'appels d'offres de 2007, a annoncé en décembre 2011 la découverte de réserves de gaz naturel d'un volume estimé entre 5 et 8 000 milliards de mètres cube²⁹. Lors de la deuxième procédure d'attribution de permis de prospection et de forage, qui s'est terminée en mai 2012, les sociétés internationales d'énergie ont manifesté leur vif intérêt. Le passage au gaz naturel comme première source d'énergie aurait des implications profondes. En effet, il affecterait la production électrique, améliorerait la balance commerciale du pays, qui deviendrait un exportateur de gaz naturel, et réduirait de manière significative ses émissions de carbone. De plus, la production d'énergie et l'exportation de gaz naturel permettraient à Chypre d'améliorer sa sécurité énergétique et économique.

28. United States Geological Surveys (USGS), *Assessment of Undiscovered Oil and Gas Resources of the Levant Basin Province Eastern Mediterranean*, Fact Sheet 2010-3014, US Department of the Interior, 2010.

29. S. Kasinis, *The Status of Hydrocarbon Exploration in Cyprus*, Presentation in the 1st Energy Symposium Cyprus, Nicosia, 26 January 2012.

Pour l'heure, l'électricité chypriote est produite essentiellement à partir de pétrole, le gaz naturel n'y joue aucun rôle. La transition vers une production électrique à partir de gaz naturel représenterait donc un investissement considérable et prendrait plusieurs années. Noble Energy étudie aussi la possibilité de bâtir à Chypre une usine de liquéfaction afin d'exporter le gaz en Europe et en Asie, ce qui aurait l'avantage d'entraîner la création d'entreprises dérivées.

Il n'en reste pas moins que compte tenu de la taille de l'économie chypriote, la construction de ces équipements représenterait un investissement colossal : Noble Energy estime à 10 milliards de dollars le coût de l'exploitation des gisements, de la construction d'un gazoduc jusqu'à la côte et de l'implantation d'un terminal de liquéfaction. Cependant, ce projet doterait Chypre d'un nouveau complexe énergétique, en ferait un point stratégique sur la carte méditerranéenne de l'énergie et garantirait à la République de Chypre des revenus importants et durables.

Par ailleurs, l'intérêt pour la région de l'exploitation de ces ressources énergétiques stimule les discussions bilatérales ou multilatérales avec les pays voisins. Ainsi, Benyamin Netanyahu a rendu une visite officielle à Chypre le 16 février 2012, la première d'un chef de gouvernement israélien. Les entretiens ont été centrés sur une coopération plus étroite entre les deux pays pour la prospection du gaz naturel et le développement de ce secteur. En effet, un gazoduc pourrait relier les zones économiques des pays et faciliter les exportations de gaz naturel vers l'Europe et l'Asie. Israël et Chypre pourraient également envisager de connecter leurs réseaux électriques. Le ministre israélien de l'énergie et de l'eau a d'ailleurs fait une proposition en ce sens, avançant que ce projet était faisable techniquement et viable financièrement. De même, le ministre grec chargé de l'environnement, l'énergie et le changement climatique a déclaré que la Grèce et Chypre examineraient les aspects financiers et techniques d'une connexion entre les réseaux électriques de Chypre et

de Crète, la plus grande île grecque, avec l'idée de connecter les réseaux crétois et continental par la suite.

Outre Israël, Chypre a également signé des accords définissant une zone économique exclusive avec l'Égypte et le Liban. Cette coopération constituera la base des alliances à venir. Il convient de souligner cependant que la Turquie ne reconnaît pas la zone économique exclusive de Chypre, ce qui a déjà créé des complications.

3.4. La présidence chypriote du Conseil de l'UE

Huit ans après son adhésion, Chypre a pris pour la première fois la tête de l'UE le 1^{er} juillet 2012. C'est un défi de taille tenu des difficultés actuelles de l'Union et des problèmes politiques incessants que connaît Chypre.

Pourtant, la présidence chypriote sera appelée à régler certaines des questions les plus cruciales pour l'avenir de l'UE. Chypre a annoncé son ambition d'« œuvrer pour une meilleure Europe » dans un esprit de solidarité et de cohésion sociale. Il lui faut à présent s'attaquer au cadre financier pluriannuel puis à la poursuite des âpres négociations qui se tiennent en vue d'un accord définitif.

L'axe de travail principal sera la stratégie Europe 2020, qui vise une efficacité énergétique et une croissance durable par la promotion d'une Europe plus compétitive reposant sur une économie verte et à faible intensité carbone. Le régime d'asile européen commun et la relance de la politique maritime intégrée figurent aussi parmi les priorités. Autre question épineuse, la poussée du chômage, en particulier chez les jeunes, doit être endiguée d'urgence. La présidence chypriote de l'UE a donc déclaré qu'elle concentrerait son action sur la création d'emplois avec un accent sur la jeunesse.

Quelques jours avant de prendre la présidence tournante de l'UE, Chypre a été contrainte de demander l'aide du mécanisme européen de stabilité, ce qui en un sens peut être une bonne occasion de promouvoir les réformes nécessaires.

Après un premier prêt de 2,5 milliards d'euros de la Russie en 2011, le pays en a demandé un second de 5 milliards d'euros en juillet 2012. En effet, le gouvernement de gauche ne voulait pas être associé aux mesures d'austérité inhérentes au programme de stabilisation de l'UE.

Il est intéressant de constater que la question des implications de la relation entre la Russie et Chypre à l'heure où l'influence géopolitique de la Méditerranée orientale croît s'est posée dans plusieurs capitales européennes. Toutefois, comme indiqué plus tôt, des liens culturels, historiques, économiques et politiques forts existent entre les deux pays mais ne sont pas incompatibles avec l'engagement de Chypre vis-à-vis de l'UE.

Conclusion

Il est rare qu'un pays se trouve dans une situation où la différence entre la pire et la meilleure évolution possible est si grande. Depuis l'invasion turque de 1974, 38 % du territoire de Chypre reste sous occupation. Le pays a connu des bouleversements considérables en 1974 mais l'économie a crû de façon remarquable par la suite.

Depuis la levée partielle, le 23 avril 2003, des restrictions à la libre traversée de la ligne de cessez-le-feu de l'ONU, les deux communautés ont commencé à interagir et leurs relations économiques se sont améliorées. Toutefois, le nouvel environnement ne permet pas la libre circulation de la main-d'œuvre ni des capitaux et les dynamiques d'intégration sont toujours entravées. Après l'adhésion à l'UE et l'adoption de l'euro, la principale difficulté est donc le rétablissement de l'intégrité territoriale du pays.

La question chypriote est par ailleurs un test de la capacité de la Turquie à changer de mentalité³⁰. En effet, elle ne peut être considérée comme tout à fait démocratique tant qu'elle occupera le nord de Chypre et tâchera d'étendre son contrôle stratégique à toute l'île.

Malgré les échecs passés, l'appartenance de la République de Chypre à l'UE et la volonté de la Turquie de l'intégrer, voire de conclure avec elle un partenariat stratégique, constituent des éléments favorables à une avancée. Dans une zone aux identités multiples, l'UE peut apporter une identité européenne commune propice à l'unification de Chypre, sans empiéter sur les identités ethniques et culturelles des Chypriotes grecs et turcs. À cet égard, même si elle n'a pas encore acquis son plein potentiel pour faire face efficacement aux grands problèmes régionaux et internationaux, l'UE peut jouer un rôle de rapprochement utile.

Toutefois, compte tenu de la longue série de tentatives infructueuses d'une résolution globale du problème, il est important de considérer d'autres possibilités, du modèle fédéral bizonal bicommunautaire dans lequel le pouvoir est surtout exercé par les deux États constituant au modèle intégrationniste de fédération fonctionnelle. Cependant, pour ce faire, outre le consentement des Chypriotes turcs, la reconnaissance par la Turquie du droit d'exister de la République de Chypre est cruciale.

Chypre est également confrontée à de nouveaux défis économiques : lutter contre la crise économique mais aussi opérer une transition vers un nouveau modèle, ce qui est essentiel. Dans ce contexte, des mesures de rationalisation budgétaire sont indispensables, tout comme de nouveaux moteurs de croissance. L'émergence du secteur énergétique est particulièrement intéressante de par sa dimension économique mais aussi

30. L'intransigeance de la Turquie vis-à-vis de Chypre est un phénomène complexe. Elle est effectivement liée à des questions de conceptions politiques traditionnelles et de fierté nationale. Néanmoins, les dirigeants turcs ont répété à plusieurs reprises que pour des raisons géopolitiques, Chypre revêtirait une importance particulière même s'il ne s'y trouvait pas de Chypriotes turcs.

politique. Par ailleurs, il est primordial que Chypre adopte une position qui lui permette de renforcer son rôle dans la région et dans l'UE.

Cinquante-deux ans après la fondation de Chypre, la présidence du Conseil de l'UE constitue un formidable tremplin vers la « maturité » de la République et une occasion de réaffirmer sa souveraineté et son statut dans des conditions difficiles. Le gouvernement a déclaré à plusieurs reprises que la question chypriote n'interférerait pas dans l'exécution de la présidence et que les questions relatives à la Turquie seraient traitées en toute objectivité. Du reste, il sait que le succès de cette présidence renforcera sa crédibilité et favorisera la réalisation de ses propres objectifs.